

SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE
des
FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT
GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET
PROFESSIONNEL

Bureau des Enseignements Technologiques
et Professionnels

tél. : 01.49.55.51.56

NOTE DE SERVICE

DGER/POFEGTP/N2000-2011

DATE :22 FEVRIER 2000

CLASSEMENT :

LE MINISTRE de l'AGRICULTURE et
de la PECHE
à
Messieurs les Directeurs Régionaux
de l'Agriculture et de la Forêt

OBJET : Instructions sur la formation en milieu professionnel, la mise en oeuvre du contrôle certificatif en cours de formation, les épreuves ponctuelles terminales du domaine professionnel dans les filières préparant l'option production agricole, utilisation des matériels du CAPA rénové (décret du 26 avril 1995 et arrêté du 22 juillet 1999).

DATE DE MISE EN APPLICATION : IMMEDIATE (à partir de la première session d'examen de 2001)

PLAN DE DIFFUSION :

Administration centrale - Diffusion B
Directions régionales de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'agriculture et de la forêt des D.O.M.
Inspection générale de l'agriculture
Haut commissariat de la République pour les TOM, les collectivités territoriales
Conseil général de l'agronomie
Coordination des inspections de l'enseignement agricole
Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole privés sous contrat
Unions Nationales fédératives d'établissements privés

POUR INFORMATION :

Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de préciser, pour les filières préparant l'option « production agricole, utilisation des matériels » du certificat d'aptitude professionnelle agricole rénové (arrêté du 22 juillet 1999) :

A - les conditions à respecter pour la formation en milieu professionnel, concernant toutes les voies d'accès au diplôme y compris les UC,

B - les modalités de mise en oeuvre du contrôle certificatif en cours de formation ainsi que les documents à utiliser pour établir le plan d'évaluation et les dossiers de contrôles,

C - les conditions de mise en oeuvre, à partir de la première session d'examen de 2001, des épreuves ponctuelles terminales du domaine professionnel, et leurs grilles d'aide à l'évaluation.

Les épreuves terminales ponctuelles communes à toutes les options sont définies dans les annexes de l'arrêté portant création de cette option.

Le sous-directeur

Edgar LEBLANC

A - LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

L'équipe pédagogique sous la responsabilité du chef d'établissement, animée par l'enseignant des pratiques professionnelles, assure le lien et le suivi avec l'entreprise accueillant le stagiaire ou l'apprenti. (Cf. NS 2073 du 31 mai 1996).

Elle s'assure que les candidats, durant leurs périodes de formation professionnelle, participent à plusieurs des opérations parmi les plus représentatives de leur métier, entre autres :

pour la spécialité productions animales :

- . conduite de la production animale
- . conduite de cultures associées
- . entretien du matériel et des installations

pour la spécialité productions végétales :

- . la conduite de cultures
- . l'entretien quotidien du matériel et des équipements
- . la récolte avec manutention des produits récoltés

La note de service DGER/ POFEGTP N96 N° 2073 du 31 mai 1996 souligne en particulier la nécessité de préciser des annexes pédagogiques aux conventions de stage ; cette annexe est souhaitée pour l'apprentissage.

L'exploitation de l'établissement de formation peut servir de support à des stages individuels ou collectifs.

Le dossier de formation en milieu professionnel

A partir des périodes de formation en milieu professionnel, le candidat constitue un dossier personnel relatant cette formation, comportant trois rubriques suivantes :

- 1- présentation de 1 à 3 pages de l'exploitation ou d'une des exploitations où s'est déroulée cette formation (plan et illustrations possibles),
- 2- présentation de 4 à 6 pages d'un atelier de production et des matériels associés :
pour la spécialité productions animales : présentation des composantes et du fonctionnement de l'élevage et des cultures associées
pour la spécialité productions végétales : présentation du matériel et de l'assolement
- 3- fiches de description d'une page chacune sur les travaux effectués, relatifs à la spécialité, en choisissant parmi ceux décrits dans le référentiel professionnel ; 8 fiches au minimum.

Pour chacune des spécialités, les matériels utilisés, les temps de travaux, les incidents rencontrés doivent être précisés.

Par exemple en productions animales : la traite, la distribution d'alimentation, la surveillance des mises bas et des soins aux jeunes, les interventions liées au maintien de l'état de santé, la fauche, le curage et la désinfection des locaux, l'épandage d'un engrais, l'entretien d'une prairie, les travaux liés à la récolte.

Le dossier comprend l'équivalent dactylographié de 25 pages au plus, annexes et illustrations comprises. Le dossier n'est pas nécessairement dactylographié.

Ce dossier est obligatoire, que les candidats soient en CCF ou non.

Il doit être présenté au moment de l'épreuve terminale ponctuelle et sert de support au questionnement des examinateurs. Un dossier non remis, les examinateurs ne posent aucune question et aucun point n'est attribué pour cette première partie ; un dossier incomplet, c'est-à-dire ne comportant pas les trois rubriques, entraîne un zéro sur les 5 points du barème qui lui sont attribués

B - LE CONTROLE EN COURS DE FORMATION (CCF)

Le contrôle certificatif en cours de formation constitue, pour les candidats des établissements habilités, 60% de la note permettant l'obtention du diplôme du CAPA. Il prend la forme de « contrôles certificatifs » (CC) organisés sous la responsabilité des chefs d'établissement, par les équipes pédagogiques en associant des professionnels pour certains d'entre eux, conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 juillet 1995 sur la mise en oeuvre du CCF (JO du 9 août).

Ces dispositions permettent une évaluation au plus proche des réalités professionnelles.

Afin d'harmoniser les conditions de l'évaluation sous cette forme, le contrôle certificatif en cours de formation est "cadre" par le nombre, la nature, parfois l'époque de réalisation des CC. Ce cadrage laisse toutefois une large autonomie aux établissements pour définir et organiser ces contrôles certificatifs et les situer dans "le ruban pédagogique" de la formation.

Un modèle des documents à utiliser pour la mise en oeuvre du CCF est donné en format réduit, en annexe de cette note.

Rappel des systèmes d'épreuves et d'UC (extrait de l'arrêté du 22 juillet 1999)
(page E-2 du référentiel édité par le CNPR annexe de l'arrêté)

	SYSTEME D'EPREUVES				SYSTEME UC
	Candidats - de l'enseignement à distance - des établissements non habilités - libres		Candidats des - établissements scolaires - établissements habilités		Candidats des établissements habilités à mettre en oeuvre les UC
EPREUVES (E) (modules concernés)	Nature des épreuves terminales	coefficients	Coefficients des épreuves terminales	coefficients CCF	Equivalence avec les épreuves
Enseignements professionnels					
E. économie (MP1)	orale	1	-	1	UC52
E. bases scientifiques (MP2)	orale	2	1	1	UC11
E. professionnelle (MP3)	orale et pratique	11	6	5	UC12
E. approfondissement (MAP)	orale	1	-	1	UCARE
Enseignements généraux					
E. expression française (MC1)	écrite	2	1	1	UC4
E. traitement de données (MC2)	écrite	1		1	UC2
E. EPS santé sécurité (MC3)	pratique	1		1	UC7
E. monde actuel (MC4)	orale	1		1	UC51
Total		20	8	12	
Enseignements au choix du candidat : langue vivante	orale	(a)		(a)	

(a) : points au-dessus de 10 multipliés par 2

CADRAGE DU CONTROLE EN COURS DE FORMATION

Deux remarques générales :

- 1) les CC ont un poids équivalent c'est-à-dire le même coefficient sauf dans l'épreuve professionnelle
- 2) ils ont, dans toute la mesure du possible, un support en relation avec le référentiel professionnel.

TABLEAU RECAPITULATIF

EPREUVES modules correspondants	coeff.	Nb de CC	NATURE des CC	EPOQUE et observations
expression française et communication MC1	1	2	. 1 écrit, à partir d'un texte . 1 oral à partir d'un dossier constitué par le candidat sur l'expérience vécue en milieu professionnel	. fin d'année 1 . 2 ^o trimestre de l'année 2
mathématiques MC2	1	2	2 écrits	
éducation physique et sportive, santé et sécurité MC3	1	3	. 2 portent sur deux des trois activités physiques et sportives choisies dans deux domaines différents . 1 est relatif au comportement moteur adapté aux situations professionnelles, à la sécurité et la santé	(Cf. activités pluridisciplinaires page 74 du référentiel.)
monde actuel MC4	1	2	1 oral et 1 écrit Les trois disciplines doivent être concernées.	
économie MP1	1	2	1 écrit et 1 oral Le droit du travail doit être évalué. L'un des contrôles s'appuie sur le vécu en milieu professionnel.	
bases scientifiques MP2	1	2	1 écrit et 1 pratique - oral, évaluant les connaissances et les savoir-faire associés acquis en travaux pratiques. Le CC pratique-oral doit être lié aux pratiques professionnelles	
épreuve professionnelle MP3	5	4	. le CC 1 : observation d'une parcelle cultivée, . les CC2 et CC3 : réalisations pratiques . le CC4 : l'équipe pédagogique évalue la formation en milieu professionnel au travers de fiches d'appréciation établies par le maître de stage ou d'apprentissage	. périodes caractéristiques . CC4 en fin de formation
approfondissement professionnel MAP	1	1	1 oral et pratique	
langue vivante (ép. Facultative)	(a)	2	1 oral et 1 écrit	. 1 fin année 1 . 1 fin année 2
TOTAL	12	18		

(a) : points au-dessus de 10, multipliés par 2

INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES pour le CONTROLE EN COURS DE FORMATION

CONTROLES CERTIFICATIFS DE L'EPREUVE D'EXPRESSION FRANÇAISE ET DE COMMUNICATION (MC1)

Le premier contrôle se déroule au cours du troisième trimestre de la première année de formation. Il s'agit d'un contrôle écrit d'une durée de 1 heure 30.

A partir d'un texte unique, de type narratif et de trente à quarante lignes, un jeu de questions permet d'évaluer :

- a) la compréhension du contenu du texte (déroulement de l'action, identité des personnages, contexte spatio-temporel...), en référence avec le sous-objectif 1.1 du module MC1
- b) la pratique de la langue (morphologie, lexique), en référence avec l'objectif 1.4
- c) la capacité à conduire une brève narration en suivant des consignes précises et selon une syntaxe correcte, en référence avec les objectifs 2.3 et 2.4. Cette narration peut consister à imaginer une suite, un début au texte, à le modifier en faisant intervenir des éléments nouveaux (personnage, lieux, contexte, péripétie...), à changer de narrateur...

Les trois types de questions sont affectés respectivement de 4 points, 4 points et 10 points. Deux points sont réservés à la présentation et à l'orthographe.

Le deuxième contrôle oral, a lieu au cours du deuxième trimestre de la deuxième année de formation.

Dans les mois qui précèdent l'épreuve, le candidat constitue individuellement un dossier dans lequel il décrit quelques aspects de son mode de vie et de son environnement social pendant ses périodes de formation en milieu professionnel : relations avec les différents acteurs de l'entreprise ou de l'organisme, avec des personnes extérieures, conditions d'hébergement, de transport,

conditions de travail, distractions, implantation géographique de l'entreprise ou de l'organisme, son histoire... (Ce dossier est différent de celui relatif au MP3, mais il peut en constituer une partie.

Un guide de recherche d'informations et un plan de rédaction sont élaborés en classe. Une dizaine de "chapitres" sont proposés, parmi lesquels chaque élève choisit les quatre qui suscitent son intérêt. La rédaction de chaque chapitre ne doit pas excéder une page mais peut être accompagnée de photos, dessins, tableaux ou graphiques commentés.

La prestation orale se déroule en deux temps consécutifs :

- 5 minutes laissées à la disposition du candidat pour une présentation à son initiative des différentes rubriques de son dossier.
- 10 minutes lui permettant de répondre aux questions ou demandes de précisions de la part de l'examineur.

Une grille d'évaluation, portant en particulier sur les objectifs 1.3, 2.2, 2.4 et 2.5 du module, précise les critères et le barème appliqués au contrôle. Il se déroule sous la responsabilité du professeur de français.

Exemple de grille d'évaluation pour le contrôle certificatif oral

QUESTIONS	CAPACITES	CRITERES	barème
Présenter le dossier	Rendre compte oralement d'un document écrit - décrire son organisation - résumer son contenu	- rappel des éléments du dossier - indications sur le contenu - rappel des motifs et conditions d'élaboration	2 2 2 total 6
Répondre à des questions	- donner des précisions - reformuler une affirmation - justifier un choix, une opinion - répondre à une objection	- rapidité de réponse - adéquation question/ réponse - qualité de la formulation - références au dossier	2 2 2 2 total 8
	S'exprimer oralement	- audibilité, débit, expressivité - grammaticalité et achèvement des unités orales - précision et richesse du vocabulaire	2 2 2 total 6
TOTAL			20

CONTROLES CERTIFICATIFS DE L'EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, SANTE, SECURITE (MC3)

Les deux contrôles certificatifs relatifs aux activités sportives et physiques doivent évaluer principalement la réalisation de l'activité c'est-à-dire la performance ou le niveau pratique. L'évaluation porte aussi sur les autres types d'acquisitions fondamentales :

- identifier et apprécier ;
- organiser et gérer.

Un troisième contrôle certificatif est relatif aux comportements moteurs adaptés aux travaux de la profession, à la partie santé et sécurité du module. Par exemple, il peut évaluer la partie des activités pluridisciplinaires consacrées à l'ergonomie proposée dans la page 74 du référentiel.

CONTROLES CERTIFICATIFS DE L'EPREUVE "MONDE ACTUEL" (MC4)

Les deux contrôles certificatifs dans leur ensemble doivent faire intervenir les trois disciplines du module : histoire-géographie, éducation socio-culturelle et sciences économiques et sociales.

Les sujets des contrôles doivent s'appuyer sur un ou plusieurs documents. Ces documents, en nombre limité, sans difficultés de compréhension, doivent aborder un ou plusieurs aspects des questions posées dans le sujet.

Les candidats doivent d'une part restituer des connaissances et d'autre part analyser certains aspects des documents ou interpréter une situation concrète qui leur est présentée.

L'évaluation est effectuée par les enseignants du module et s'appuie sur une grille critériée pour chacun des sujets.

EPREUVE DE LANGUES VIVANTES (AU CHOIX DU CANDIDAT)

Les compétences définies dans le module facultatif de langues vivantes doivent être évaluées au moyen de deux contrôles certificatifs, l'un écrit, l'autre oral. La compréhension de la langue écrite et parlée peut être évaluée à l'écrit. L'un doit se dérouler en fin de première année, l'autre en fin de deuxième année. Les objectifs 3, 4 et 5 du module sont obligatoirement évalués.

CONTROLES CERTIFICATIFS DE L'EPREUVE D'ECONOMIE (MPI)

1/ Le contrôle oral

Conditions : oral de 10 minutes avec 10 minutes au moins de temps de préparation.

Modalités : le sujet comporte 5 à 10 questions simples appelant des réponses courtes. La totalité ou la moitié au moins des questions ont pour support un document d'accès facile pour le candidat; ce document -qui peut être construit par l'évaluateur- vise à mettre le candidat dans une situation à caractère professionnel.

Les questions se rapportent précisément aux compétences identifiées dans le module d'une part, et à au moins deux des quatre objectifs d'autre part.

- Pendant le temps de préparation, le candidat prépare (non obligatoirement par écrit) ses réponses.
- La première partie de l'oral (5 minutes au maximum) vise à évaluer les réponses aux questions.

La seconde partie de l'oral est constituée d'une discussion avec le candidat afin d'approfondir deux contenus du module abordés dans les questions écrites. Ces contenus sont choisis parmi ceux connus par le candidat (réponse exacte à une question).

Evaluation :

- Première partie sur 10 points. Chaque question est notée sur 1 ou 2 points.
- Deuxième partie sur 10 points. Capacités évaluées:
 - utiliser des termes économiques et juridiques sur 3 points
 - identifier des mécanismes économiques et juridiques simples sur 3 points
 - se repérer dans le contexte économique et juridique de l'exploitation agricole sur 4 points

2/ Le contrôle écrit

Ce contrôle est d'une durée maximale d'une heure. Un document professionnel sert de support pour au moins la moitié des questions. Au moins deux objectifs sont évalués (l'articulation est à faire avec le contrôle oral).

Chaque question doit être notée au maximum sur 3 points. Il faut éviter les questions qui conduisent le candidat à trop rédiger (réserver les questions "de réflexion" pour la deuxième partie de l'oral). Des questions sous la forme de QCM peuvent être utilisées.

Remarques : l'enseignant ou le formateur responsable du module détermine les dates et l'ordre des contrôles (écrit ou oral) en fonction de la progression pédagogique mise en oeuvre.

CONTROLES CERTIFICATIFS DE L'EPREUVE BASES SCIENTIFIQUES (MP2)

A titre d'exemple, il est possible d'organiser l'évaluation de ce module de la façon suivante :

Le certificat écrit peut être constitué d'une série de questions simples, comprenant au moins une question par objectif du module. Il dure, par exemple, 1 heure et a lieu à l'issue des enseignements de ce module.

Il est recommandé d'évaluer des compétences variées à travers l'ensemble des questions : restituer des connaissances (sous forme écrite, schématique, de légendes de schémas), saisir des informations dans des documents courts, mettre en relation des informations, fournir des explications simples, etc.

Le certificat pratique et oral comprend, par exemple :

- une phase pratique (1/2 heure par exemple) : examen d'échantillons (fournis ou récoltés par le candidat) de la manière appropriée (à l'oeil nu, à la loupe.), saisie des informations relatives au sujet, représentation (dessins ou schémas légendés), mise en oeuvre d'un protocole simple (mesure de pH, de température) parmi les techniques étudiées, commentaire de documents
- une phase orale (10 minutes par exemple) :
 - * présentation orale du travail (observations, schémas, dessins)
 - * réponses à des questions complémentaires

Les sujets relatifs à la classification des êtres vivants, aux grandes fonctions vitales, à la morphologie végétale, aux fonctions du sol, aux matériaux utilisés, aux formes d'énergie, se prêtent bien à la mise en oeuvre d'une telle épreuve.

La situation d'évaluation peut être commune avec celle du MP3 ; chaque contrôle aura sa grille spécifique.

CONTROLES CERTIFICATIFS DE L'EPREUVE PROFESSIONNELLE (MP3)

Les 4 contrôles, appelés CC 1, CC 2, CC3 et CC4 portent sur les activités décrites dans le référentiel professionnel.

Ils sont organisés sur les deux années de formation en fonction du calendrier des travaux agricoles et de la progression pédagogique.

Le CC 1 de coefficient 1 est pratique et porte sur l'observation d'une parcelle cultivée (objectif 3 en PA et objectif 2 en PV).

Il est organisé en fin de première année ou en début de deuxième année.

Le CC2 de coefficient 1,5 est pratique et porte sur la réalisation :

dans la spécialité « productions animales » d'une intervention relative à la conduite de l'élevage (objectifs 2 et 5)

dans la spécialité « productions végétales » d'une opération culturale mécanisée de l'itinéraire technique (objectifs 3 et 5).

Le CC3 de coefficient 1,5 porte sur la réalisation :

dans la spécialité « productions animales » d'une opération mécanisée relative à la production végétale associée, à l'entretien des matériels ou équipements liés aux productions animales ou aux productions végétales associées (objectifs 32, 33, 4 et 5)

dans la spécialité « productions végétales » d'une opération d'entretien des équipements et matériels d'exploitation (objectifs 4 et 5).

Les candidats doivent réaliser des travaux selon des consignes précises. Les exemples donnés pour les épreuves terminales ponctuelles des candidats hors CCF (page 8, 9 et 10) peuvent être utilisés pour ce contrôle.

Les CC2 et 3 sont organisés sur l'exploitation agricole de l'établissement, mais peuvent aussi être organisés en entreprise, celle du stage ou du maître d'apprentissage ou sur toute autre, à l'exception de celle des parents du candidat ; ces contrôles certificatifs restent soumis aux mêmes règles du cadrage général.

Ils doivent prévoir le temps nécessaire (par exemple deux heures) pour permettre aux candidats de s'organiser, d'observer, de réaliser et de rendre compte. Il peut être demandé, en plus, de justifier les modalités de mise en oeuvre, l'époque de l'opération demandée ou de préciser les difficultés rencontrées.

Pour les apprentis : les enseignants peuvent utiliser les fiches de tâches relatives aux réalisations demandées en CC2 et CC3. Ces fiches, rédigées par les enseignants, énumérant les tâches et les degrés de performance sont renseignées par le maître d'apprentissage. L'enseignant vérifie avec le maître d'apprentissage que le candidat possède les compétences exigées par le référentiel. L'enseignant décide des notes attribuées.

Le CC4 de coefficient 1, est un bilan de l'ensemble des compétences acquises lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Ce bilan est réalisé à partir des fiches d'appréciation renseignées par les maîtres de stage ou d'apprentissage à l'issue des différentes périodes ; ces fiches d'appréciation comportent les éléments suivants :

- la liste des travaux et des responsabilités confiées,
- le degré de maîtrise des savoir-faire dans l'organisation et la réalisation des travaux,
- une appréciation d'ensemble sur les acquis.

L'équipe pédagogique fait le bilan en fin de formation et attribue une note tenant compte de ces fiches d'appréciation et du suivi qu'elle aura réalisé.

C : EPREUVES PONCTUELLES TERMINALES DU DOMAINE PROFESSIONNEL

EPREUVE PONCTUELLE TERMINALE ECONOMIE (MP1)

Cette épreuve, ne concernant que les candidats hors CCF, est définie dans le référentiel d'évaluation (page E-5). Les conditions de sa mise en oeuvre sont celles indiquées, dans cette même note de service à la page 7, pour le contrôle certificatif oral.

EPREUVE PONCTUELLE TERMINALE BASES SCIENTIFIQUES (MP2)

L'épreuve est relative au MP2, et concerne tous les candidats.

C'est un oral de 10 minutes au maximum. L'évaluation s'appuie sur les réponses orales fournies par le candidat à 5 questions courtes relatives à 5 objectifs parmi les 7 objectifs que compte le module MP2 " bases scientifiques ". Des documents ou échantillons peuvent accompagner certaines des questions.

Avant le déroulement de l'épreuve, des questions courtes pourront être élaborées pour chacun des objectifs par une équipe régionale ou interrégionale d'enseignants intervenant auprès de ces candidats. **Ils élaborent également des indications de correction assorties d'un barème.** Le nombre de questions élaborées sera

suffisant pour que la combinaison des 5 questions soit différente pour chaque candidat et que le caractère aléatoire des questions subsiste.

Après tirage au sort des 5 questions, le candidat dispose de 10 minutes au maximum de préparation.

L'évaluation est réalisée par un enseignant ou un formateur intervenant dans ce module. La feuille de préparation du candidat ne peut servir pour la notation.

EPREUVE PONCTUELLE TERMINALE PROFESSIONNELLE (MP3)

Elle est relative au module MP3 "techniques et pratiques professionnelles », selon la spécialité choisie par le candidat et pour la spécialité « productions animales » selon l'un des huit supports possibles qui sera précisé lors de l'inscription du candidat : bovin-lait, bovin-viande, ovin, caprin, porc, aviculture, lapin, gibier.

Objectif

« Cette épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat mis dans une situation professionnelle est capable de se comporter en professionnel. Elle doit aussi vérifier que le candidat est capable de réaliser des opérations de la profession » (*extrait de l'arrêté*).

La nature et les modalités de l'épreuve diffèrent selon que les candidats sont hors CCF ou en CCF.

Nature et modalités de l'épreuve pour les candidats hors CCF (1 heure et 20 minutes au maximum)

Trois parties :

a) Entretien sur la formation en milieu professionnel de dix minutes maximum : le candidat répond aux questions des examinateurs sur cette formation à partir du dossier remis aux examinateurs au moment de cet entretien. Le dossier ne fait pas l'objet d'une notation pour lui-même.

La première rubrique du dossier concernant la description de l'entreprise vise à informer les examinateurs du contexte de la formation en milieu professionnel du candidat.

b) Observation d'une parcelle cultivée ou d'une culture associée à l'élevage, en dix minutes au maximum.

c) Réalisation d'opérations **en une heure au maximum**, comprenant le temps de compte rendu concernant :

pour la spécialité productions animales :

soit, par exemple

- . la conduite de l'élevage, (traite, pesée, identification et soins aux nouveau-nés, castration de porcelets, distribution mécanisée d'aliments
- . ou la production végétale associée,
- . ou l'entretien de bâtiments ou de matériels

pour la spécialité productions végétales :

soit par exemple

- . une opération de l'itinéraire technique : par exemple : semis, traitement phytosanitaire, travail du sol, fertilisation, récolte
- . ou une opération d'entretien ou de maintenance simple de matériels ou de bâtiment

« Cette partie peut se dérouler pour partie de manière anticipée pour tenir compte des contraintes liées aux rythmes biologiques et au calendrier des travaux.

Le candidat est placé dans une situation la plus proche possible des situations professionnelles vécues décrites dans le référentiel professionnel. » *extrait de l'arrêté*

Après tirage au sort d'un sujet, le candidat prend connaissance du contenu et des consignes. Il organise son poste ou ses postes de travail. Il exécute les opérations demandées.

Les consignes doivent être précises.

A l'issue de la réalisation, et pendant 10 minutes au plus, le candidat rend compte de son travail et répond à des questions concernant quelques-unes des conséquences des opérations réalisées ; il justifie du moment de l'intervention et de quelques caractéristiques de l'opération.

Evaluation

« Les examinateurs sont au nombre de deux : un professionnel et un enseignant de sciences et techniques professionnelles de la spécialité du candidat et ayant une expérience de la formation de candidats. Ils suivent les candidats durant leurs réalisations et assurent conjointement l'entretien avec chacun d'entre eux ». (*extrait de l'arrêté*)

« L'évaluation est réalisée à l'aide de grilles nationales d'évaluation. (Voir en annexe) ». Cette grille avec les compétences attendues, les critères et le barème accompagne le sujet. La grille nationale proposée peut être adaptée au sujet. Pour la première partie, la grille est commune, pour la deuxième partie, deux types de grille sont proposés selon que le candidat est en CCF ou non.

Exemple de sujets

spécialité « productions animales »

Vous devez réaliser en 40 minutes la castration d'un lot de porcelets

<i>On donne</i>	<i>On demande</i>	<i>On exige</i>
<ul style="list-style-type: none"> . le lot de porcelets . les outils . l'aire de travail . les consignes 	<ul style="list-style-type: none"> . la préparation du chantier, des matériels . le repérage des animaux, le regroupement et le triage . la réalisation de l'opération . le rangement du matériel . l'enregistrement 	<ul style="list-style-type: none"> . le choix approprié des matériels . la maîtrise des gestes et rapidité . le respect de l'asepsie, du bien-être animal

spécialité « productions végétales »

Vous devez réaliser en 40 minutes la vidange d'un carter d'huile moteur et le remplacement du filtre à huile moteur d'un tracteur de l'exploitation. Dans l'atelier, vous disposez du manuel du tracteur, l'outillage et un ensemble de produits consommables. Les travaux doivent être réalisés dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Les capacités évaluées portent sur le choix des produits (consommables, le choix de l'outillage), la réalisation de la tâche demandée et les opérations de rangement et de nettoyage.

<i>On donne</i>	<i>On demande</i>	<i>On exige</i>
<ul style="list-style-type: none"> . un tracteur chaud . un manuel d'entretien . un atelier d'entretien . l'outillage . les produits (huiles et filtres) . dispositifs de stockage des déchets . un carnet d'enregistrement des opérations d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> . choisir l'huile et le filtre adaptés . effectuer la vidange . effectuer les contrôles et vérifications nécessaires . ranger et nettoyer l'outillage et le local . enregistrer les opérations 	<ul style="list-style-type: none"> . le choix pertinent des produits . mise en oeuvre des opérations selon une chronologie judicieuse . la maîtrise des gestes . le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement . stockage des déchets . enregistrement des éléments caractéristiques de l'opération . restitution du local et de l'outillage en état de propreté et de rangement satisfaisant.

Autre exemple : application d'un herbicide en pulvérisation

Vous devez réaliser, en 40 minutes, le désherbage chimique d'une parcelle. Vous disposez du matériel nécessaire et des consignes :

<i>On donne</i>	<i>On demande</i>	<i>On exige</i>
<ul style="list-style-type: none">. un tracteur. une parcelle jalonnée d'un sol nivelé dont la portance est adaptée. un pulvérisateur sans buses. des buses. des herbicides ou des produits les simulant. un livret d'utilisation des matériels. des équipements individuels de protection. le nécessaire de nettoyage du matériel. Les consignes : le nom commercial du produit à utiliser, la quantité à utiliser pour un volume donné de bouillie, la quantité de bouillie à l'hectare, le type de buses à utiliser, le rapport de boîtes de vitesse à utiliser, les indications de réglage propres au pulvérisateur et à l'opération demandée	<ul style="list-style-type: none">. atteler le pulvérisateur. monter les buses. remplir la cuve et préparer la bouillie. effectuer les réglages (hauteur de la rampe, vitesse, pression). s'équiper. effectuer la pulvérisation avec respect du jalonnage. signaler, le cas échéant, les dysfonctionnements,. nettoyer, rincer, récupérer les fonds de cuve et les eaux usées. dételer le pulvérisateur	<ul style="list-style-type: none">. le respect de l'hygiène, de la sécurité et de la protection de l'environnement. le respect des consignes. des gestes appliqués, précis et dans un ordre cohérent

Nature et modalités de l'épreuve pour les candidats en CCF

Les candidats ne passent pas la deuxième partie b) sur l'observation de la parcelle.

La partie entretien sur le dossier de formation professionnelle est identique. Les exigences sur ce dossier sont les mêmes.

La partie pratique diffère par la durée -30 minutes au lieu d'une heure- et la nature des opérations demandées. Le candidat ne réalise pas toute l'opération ; il fait uniquement la démonstration de son savoir-faire professionnel au travers d'une phase significative de l'opération. Par exemple, on demandera à ce candidat de ne réaliser que la préparation de la traite ; (un autre candidat peut avoir à réaliser la traite). Dans la spécialité productions végétales, par exemple le candidat peut ne réaliser que l'attelage et le réglage d'un matériel.

Dans la spécialité « productions animales » : la partie pratique porte uniquement sur des opérations de conduite d'élevage.

La répartition des 6 coefficients est de 3 pour la partie orale et 3 pour la partie pratique. Les candidats sont évalués selon les mêmes modalités. La grille d'aide est également simplifiée (voir en annexe de cette note).

GRILLE POUR L'EPREUVE PROFESSIONNELLE PONCTUELLE TERMINALE
Tous candidats

Feuille 1

Spécialité du CAPA PAUM : prod. végétales ou prod. animales

(rayer la mention inutile)

en prod. animales : support de formation :

NOM, prénom :

date :

COMPETENCES	PRECISIONS ET CRITERES	OBSERVATIONS des examinateurs	Note
-------------	------------------------	-------------------------------	------

1 ière partie : entretien sur la formation en milieu professionnel en 10 minutes

Répondre à des questions relatives au dossier de formation en milieu professionnel Il n'y a pas lieu d'interroger le candidat qui se présente sans dossier ; aucun des points n'est attribué à cette première partie	Présence d'un dossier complet (3 rubriques) dossier soigné		/5
	Cohérence des réponses . sur les composantes de l'activité . sur les activités réalisées		/10
	Utilisation du vocabulaire technique approprié		/5
		Total sur 20	/20
		Note pondérée x3/:	/60

Deuxième partie voir feuille 2

GRILLE POUR L'EPREUVE PROFESSIONNELLE PONCTUELLE TERMINALE
candidats hors CCF

Feuille 2

Spécialité du CAPA PAUM : prod. végétales ou prod. animales
(rayer la mention inutile)

support de formation en prod. animales :

NOM, prénom :

date :

*2 ième partie (8 coefficients sur les 11) :
observation en 10 minutes et réalisation pratique en 60 minutes*

Observer une parcelle cultivée ou une culture associée (10 minutes max.)	Situation dans l'environnement (en PV uniquement) Etat du sol Reconnaissance de la culture, de son stade et de son état sanitaire		/ 2
Préparer le chantier Choisir les produits et matériels	Respect des consignes Sens de l'observation Sens de l'organisation		/ 3
Réaliser les opérations Nettoyer, ranger	Respect de toutes les règles : hygiène, sécurité, qualité de l'environnement, sécurité routière... Qualité d'exécution Sens de l'organisation Maîtrise des gestes professionnels Gestion du temps imparti		/12
Rendre compte Justifier (en 10 minutes maximum)	Cohérence sur les conditions de la réalisation Cohérence à propos de la suite à donner		/ 3
		Total deuxième partie	/ 20
		Note pondérée x 8 :	/160

Report de la première partie : -----/60

TOTAL POUR L'EPREUVE : -----

Observations générales et signatures des examinateurs (à remplir obligatoirement) :

GRILLE POUR L'EPREUVE PROFESSIONNELLE PONCTUELLE TERMINALE
Candidats en CCF

Feuille 2

Spécialité du CAPA PAUM : prod. végétales ou prod. animales

(rayer la mention inutile)

support de formation en prod. Animales :

NOM, prénom :

date :

2 ième partie : réalisation pratique en 30 minutes 3 coefficients sur les 6

Réaliser une phase de l'opération . de conduite d'élevage en PA . de conduite de productions végétales en PV <i>selon la spécialité du candidat</i> Nettoyer, ranger	Respect des consignes Respect de toutes les règles : hygiène, sécurité, qualité de l'environnement, sécurité routière... Qualité d'exécution Sens de l'organisation Maîtrise des gestes professionnels Gestion du temps imparti		/12
Rendre compte Justifier (en 10 minutes maximum)	Cohérence sur les conditions de la réalisation Cohérence à propos de la suite à donner		/ 4
		Total deuxième partie	/20
		Note pondérée : x3	/60

Report de la première partie : /60

TOTAL POUR L'EPREUVE : -----

Observations générales et signatures des examinateurs (à remplir obligatoirement) :

Rappel des systèmes d'épreuves et d'UC (extrait de l'arrêté du 22 juillet 1999)

(page E-2 du référentiel édité par le CNPR annexe de l'arrêté)

	SYSTEME D'EPREUVES				SYSTEME UC
	Candidats - de l'enseignement à distance - des établissements non habilités - libres		Candidats des - établissements scolaires - établissements habilités		Candidats des établissements habilités à mettre en oeuvre les UC
EPREUVES (E) (modules concernés)	Nature des épreuves terminales	coefficients	Coefficients des épreuves terminales	coefficients CCF	Equivalence avec les épreuves
Enseignements professionnels					
E. économie (MP1)	orale	1	-	1	UC52
E. bases scientifiques (MP2)	orale	2	1	1	UC11
E. professionnelle (MP3)	orale et pratique	11	6	5	UC12
E. approfondissement (MAP)	orale	1	-	1	UCARE
Enseignements généraux					
E. expression française (MC1)	écrite	2	1	1	UC4
E. traitement de données (MC2)	écrite	1		1	UC2
	pratique	1		1	UC7
E. EPS santé sécurité (MC3)	orale	1		1	UC51
E. monde actuel (MC4)					
Total		20	8	12	
Enseignements au choix du candidat : langue vivante	orale	(a)		(a)	

(a) : points au-dessus de 10 multipliés par 2

**DOCUMENTS A UTILISER POUR LA MISE EN OEUVRE
DU CONTROLE EN COURS DE FORMATION**

Au niveau d'un établissement quatre types de documents sont nécessaires :

① > **le document « PLAN D'EVALUATION »**

Sur lequel l'équipe pédagogique porte le déroulement de la formation et du contrôle en cours de formation.

Ce document est le contrat de mise en oeuvre du contrôle en cours de formation, contrat passé entre le Chef d'établissement, l'équipe pédagogique et le Président ou Président-Adjoint du jury.

**ETABLIR UN PLAN D'EVALUATION
PAR PROMOTION**

② > **le document « SUJET DU CONTROLE CERTIFICATIF »**

Donne les modalités du contrôle. Le libellé du sujet de contrôle écrit, des questions d'oral ou de pratique peut être directement porté sur ce document ou joint au document renseigné.

**LE SUJET DU CONTROLE CERTIFICATIF DOIT
SE RETROUVER DANS LE « DOSSIER ETABLI POUR UN CONTROLE CERTIFICATIF »**

③ > **le document « DOSSIER ETABLI POUR UN CONTROLE CERTIFICATIF »**

Répertorie toutes les données du contrôle. C'est une chemise qui renseignée, contient les traces nécessaires au jury.

**CES DOSSIERS REGROUPES PAR MATIERE, MODULE OU EPREUVE SONT
CONSERVES PENDANT UN AN DANS L'ETABLISSEMENT.**

④ > **le document « RELEVÉ RECAPITULATIF DES NOTES OBTENUES PAR MATIERE,
MODULE ou EPREUVE PAR LES CANDIDATS »**

Est laissé pour l'instant à l'initiative du SRFD responsable de l'examen : disquette, tableau...

**FOURNIR UN RELEVÉ RECAPITULATIF PAR GROUPE DE CANDIDATS
D'UNE MEME PROMOTION AYANT SUIVI LA MEME OPTION OU SERIE**

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Formation et du Développement

Etablissement _____

SUJET DU CONTRÔLE CERTIFICATIF		
Module ou Matière ou épreuve (1)	<input type="checkbox"/> Contrôle n°	Coefficient _____ sur un total de _____ prévu dans le CCF de ce module ou cette matière ou épreuve
	<input type="checkbox"/> Epreuve de remplacement	

EXAMEN
PROMOTION

Modalités du contrôle		
<input type="checkbox"/> Ecrit Durée du contrôle : _____	<input type="checkbox"/> Oral - <input type="checkbox"/> Pratique	<input type="checkbox"/> Autre : _____ _____ _____
	.Temps de préparation : _____ .Durée de l'interrogation pour le candidat : _____	
Matériels et documents mis à la disposition des candidats :		

SUJET ou QUESTIONS

(soit rédigé(s) sur cette fiche, soit joint(s) à cette fiche dûment complétée)

(1) rayer la mention inutile selon l'examen : Bac. Prof. - BTA - BEPA - CAPA : module - Bac Technologique : matière - BTSa : épreuve

CALENDRIER DE FORMATION et PLAN D'EVALUATION PREVISIONNEL

Module ou Matière ou Epreuve	CLASSE DE PREMIERE												CLASSE DE TERMINALE						Nombre de contrôles	Observations					
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.			Mars	Avril	Mai	Juin	
GE 1/3	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----			
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----			
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----		
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----		
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----		
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----		
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----		
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----		
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----		
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----		
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----		
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----		
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----		
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----		
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----		

CONSIGNES

- Hachurer les périodes de stages - Nbre total de semaines de stage: _____
- Indiquer le déroulement de chaque module ou matière sur les 2 années par un trait plein sur le pointillé, une flèche désignant le début et la fin (—↔—)
- Pour chaque module, matière ou épreuve situer les contrôles certificatifs dans le temps en précisant leur modalité selon les abréviations ci- contre et le coefficient du contrôle sur le total des coefficients (cf exemple placé sur Sept. de la 1ère année).

E	Ecrit.....
O	Oral.....
P	épreuves pratiques.....
GE	Travaux de groupe écrit individuel.....
GO	Travaux de groupe oral individuel.....
T	Travaux personnels avec support dossier.....
TO	Travaux personnels avec oral individuel.....

	← Noter ci-contre le nombre de contrôle du plan d'évaluation correspondant à chacune des modalités.

Fait le _____, à _____

Le Chef
d'Etablissement,

L'Enseignant
Coordonnateur,

Le Président ou
Le Président-Adjoint,

Avenant au contrat :

Révision(s) demandée(s)	par :	Position(s) arrêtée(s)

Fait a _____ le _____

Le Chef d'Etablissement,

L'Enseignant Coordonnateur,

Le Président ou
Président Adjoint.

Observations éventuelles en fin de formation :

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Formation et du Développement

Région _____

PLAN D'EVALUATION CONTRAT DE MISE EN OEUVRE DU CONTROLE EN COURS DE FORMATION	ETABLISSEMENT
Examen : _____ Option ou Série : _____ Spécialité(s) : _____ _____	PROMOTION

M. _____ Président ou Président-Adjoint du jury s'est rendu dans l'établissement le _____ pour négocier et arrêter contractuellement le plan d'évaluation.

Ce plan d'évaluation porté en pages centrales du présent document est établi pour la filière et pour la durée du cycle de formation.

Observations du Président ou Président-Adjoint du jury :

Remarque : Pour toute formation imposant plus de 14 modules, matières ou épreuves il sera utilisé plusieurs tableaux du modèle des pages centrales de ce document

Noms des élèves absents avec justification (joindre un certificat médical ou toute preuve attestant d'un empêchement de force majeure visée par le Chef d'établissement)

Noms des élèves absents sans justification :

Observations des surveillants ou évaluateurs du contrôle en question :

Nom du responsable du contrôle, Signature, Fait à _____
le _____

Remarques éventuelles du jury

Le Président ou Le Président-Adjoint Fait à _____
Le _____

**DOSSIER ETABLI POUR
UN CONTROLE CERTIFICATIF**

ETABLISSEMENT

Examen : _____
Option ou Série : _____
Spécialité(s) : _____

PROMOTION

**Module
ou Matière
ou Epreuve (1)**

Contrôle n°
[]

Date du contrôle :

sur
[]

contrôle(s) prévu(s) dans
ce module ou matière ou
épreuve.

Date du contrôle de remplacement :

Objectifs contrôlés :

* Cette chemise contient :

→ Le sujet porté sur fiche à en-tête donnant les caractéristiques du contrôle (avec instructions, commentaires, documents destinés aux candidats) ou la liste des questions correspondant aux épreuves orales ou pratiques.

→ La grille criteériée d'évaluation.

→ Les traces de toutes prestations réalisées par les candidats (copies et/ou grilles d'évaluation pour les prestations orales ou pratiques).

→ La liste alphabétique des candidats concernés par le contrôle avec la note obtenue par chacun (ou listing informatique).

* Les copies et traces d'examen correspondant à ce contrôle accompagnent ce dossier et sont conservées par l'établissement pendant un an après la proclamation des résultats de l'examen (pour une éventuelle mise à disposition de l'inspection pédagogique et du jury).

(Suite dernière page)

(1) rayer la mention inutile